

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 29 JUIN 2016 A 19H30

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Seize, le **29 JUIN A 19H30**

Extrait affiché le :
30 juin 2016

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

4^{ème} séance 2016

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Conseillers Municipaux.

Objet : Schéma Départemental de
Coopération Intercommunale des
Vosges.

Absents excusés : Mme PANO-WENTZEL Marylène,
M. FOUCAL Olivier.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

| | | |
|----------------------|---|---------------------|
| Mme BOULANGER Annie | à | M. PIERRAT Benoît |
| Mme LAVAL Christiane | à | Mme VINCENT Marie |
| Mme DUPONT Virginie | à | M. ROMARY Fabrice |
| M. DEMENGE Abel | à | Mme FLICKER Gisèle |
| M. BREGEOT Claude | à | M. JACQUEMIN Gérard |

N° 69/2016

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Dans le cadre de la préparation à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Vosges adopté par arrêté préfectoral n°540 du 30 mars 2016, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes de la Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine sont appelées à donner leur accord sur le périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale tel que proposé dans l'arrêté préfectoral n° 554/2016 de projet de périmètre ; ainsi que sur la création d'une communauté d'agglomération plutôt que d'une communauté de communes ; la commune étant susceptible d'appartenir au nouvel EPCI à compter du 01 janvier 2017. Monsieur le Maire propose alors au Conseil Municipal d'adopter le périmètre du nouvel EPCI tel que proposé dans l'arrêté préfectoral n° 554/2016 du 02 mai 2016.

Ayant entendu ces explications, le Conseil Municipal en délibère et à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

Donne un avis favorable au projet de périmètre tel que dressé dans l'arrêté préfectoral n° 554/2016 du 2 mai 2016,

Exprime la volonté que l'établissement public de coopération intercommunale né de la fusion des 6 communautés soit, dès le 1^{er} janvier 2017, une communauté d'agglomération dont le siège se trouvera à Saint-Dié-Des-VOSGES.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

